



<http://journallepont.ca>

[journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

JOURNAL  
**Le PONT**  
de PALMAROLLE

CLDAO-hugolacroix  
Vol. 9 No 4 - juillet 2019

# Palmarolle retrouve sa station d'essence



L'ancien poste d'essence, situé à la sortie nord de Palmarolle, entrera de nouveau en fonction le weekend du 22 juin prochain



Nous sommes les experts de l'hyperlocal  
**Annoncez**  
dans les journaux communautaires!

## Sommaire

Actualités	2-3-4
Affaires municipales	9 à 12
Culturel	15-16
Opinions	3

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	4-5
*Gilles Fortier	7
*Francine Gauthier	8
*Félix Goulet	14
*MFC	13
*Lise Bouillon	6-7
*André Chrétien	2-3

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	J.- P. Robichaud
Vice-présidente :	Christiane Plante Infographiste
Secrétaire :	Clarisse Vachon
Trésorière :	Denise Mercier
Administrateurs :	André Chrétien Lise Bouillon
Rédacteur en chef :	André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité  
dans **LE PONT**

C'est une visibilité  
incontournable  
Tiré à 650 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$

1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$

1/2 page 40 \$ - Page 70 \$

annonces classées 5 \$

[journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

C. Plante 819 782-4233  
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois



Au centre: Jésaël Breton

## Un « dauphin » à Palmarolle!

À chaque numéro du Journal Le Pont de Palmarolle, on nous parle des nouveaux records et des performances de nos jeunes athlètes qui se distinguent dans plusieurs disciplines sportives. L'une de ces performances remarquables était jusqu'ici passée sous le radar. Grâce à un rappel d'une mère fière de son fils, nous pouvons, dans ce dernier numéro avant l'été, vous en faire part avec plaisir.

Durant la fin de semaine des 24, 25 et 26 mai dernier, à Amos, se déroulait la finale régionale de Jeux du Québec, volet natation, Jésaël Breton de Palmarolle a vraiment très bien performé. Il a fait six nages et sur les six, il a remporté cinq médailles d'or et une d'argent. De plus, il a battu trois records régionaux dans la catégorie 13-14 ans : le premier au 200 mètres

brasse : 2 :36.73 (le record datait de 1999, donc vieux de 20 ans), le deuxième au 100 mètres brasse : 1 :10.36 (record vieux aussi de 20 ans) et le dernier, au 50 mètres brasse (temps de 0 :32.54, record vieux aussi de 10 ans). Pour ce dernier record, ce fut un drôle de moment, car le nageur qui détenait le record (14 ans) était présent (il a maintenant 25 ans) et nageait dans la même vague de Jésaël. Bref, ce dernier a très bien nagé. D'ailleurs les entraîneurs ont nommé Jésaël : athlète des jeux. Vous pouvez imaginer la fierté pour Kathleen Bouchard, sa mère, une résidente de Palmarolle.

Jésaël Breton participera à la compétition AA, à Saint-Eustache, les 28, 29 et 30 juin prochain. Nous lui souhaitons la meilleure des chances!



## À TOUT SEIGNEUR TOUT HONNEUR!

Sur cette photo, apparaît notre seul représentant de l'Abitibi-Ouest dans l'équipe des Huskies de Rouyn-Noranda de la LHJMQ Samuel Naud de Normétal.

Il a droit à un traitement de faveur de sa coiffeuse, un dimanche apres-midi, en plein soleil. C'est une autre « coupe » qui s'ajoute à la Coupe du Président de même qu'à la Coupe Memorial auxquelles il a participé avec brio il y a deux semaines.

C'est sans doute un honneur pour sa coiffeuse, ISABELLE, de pouvoir jouer dans la crinière d'une vedette de la Meute qui a fait honneur à toute la région par ses éclatantes victoires. Selon son amie de coeur, Alexanne, « il ne s'était pas coupé les cheveux depuis le début des séries : encore une coupe gagnante! » dit-elle.



**Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau**  
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5<sup>e</sup> Avenue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 1K9  
Tél.: (819) 333-1160  
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à



# facebook



## Mon œil!

Il existe un site du nom de Facebook, Mon oeil; mais je ne veux pas parler de ce site français où l'on offre des bébelles, des cossins, des trucs à vendre.

En tant que vieux grincheux, je veux vous faire part de l'amour et du plaisir débordant que j'éprouve à consulter le Facebook d'ici. D'abord, je peux connaître l'état de la circulation sur la route 393 avant de m'y aventurer, car moi j'habite sur la rive sud à Palmarolle, je veux éviter le cauchemar de franchir les ponts, oh, pardon, le pont qui m'emmènera à rejoindre la rive nord pour atteindre la métropole : La Sarre. C'est sécurisant, car tous les jours on me rassure par un message qui me dit : Circulation fluide dans votre secteur. Oh! quel soulagement, je peux donc sortir.

Parmi les autres sujets captivants que l'on touche sur ce site énumérons : les couchers de soleil, les chiens, les chats, les bébés, les granges et les maisons abandonnées, etc. En Abitibi, il est vrai que les couchers de soleil sont remarquables et féériques, mais dans la majorité de nos maisons, il y a un dispositif par lequel on peut, tous les soirs, les observer, ça s'appelle une « fenêtre » et, si on sort dehors, c'est beaucoup plus beau que de les voir sur un écran format tablette ou cellulaire...

Quant aux granges, aux maisons et à toutes les cabanes qui tombent en ruine et qui décorent si bien les abords de nos routes ou de nos rangs, il n'est pas nécessaire de nous les rappeler tous les jours sur Facebook. À Palmarolle, on peut les contempler sur place, on a qu'à emprunter nos rangs, d'est en ouest, où on peut admirer directement toute leur splendeur en différents spécimens, certains sont en plus décorés de multiples objets abandonnés : carcasses d'auto, machinerie agricole hors d'usage, vieilles balles de foin éparses encore à demi emballées de leur pellicule plastique en lambeaux...

Et les bébés! Comme il est beau le petit « dieu » que sa maman nous présente une fois tous les deux jours, quel plaisir avons-nous, tous les internautes, à suivre la croissance et le développement de ce petit être unique... Pour continuer dans « l'esprit de famille », il faut aussi présenter à tous son pitou et son minou. Sait-on jamais, peut-être d'autres chiens ou chats seront heureux de faire connaissance avec eux sur le Web, ils pourront eux aussi à leur tour s'échanger des textos. Fido pourra prendre un rendez-vous galant avec Lassie, la chienne du voisin, sous le perron de sa maison un soir de pleine lune...

Oh, je m'attarde trop sur les images et les photos. J'allais oublier les commentaires, les paroles célèbres, les jugements des spécialistes de toutes sortes. On exprime ses opinions sur tous les sujets d'actualité, sur la politique, sur les politiciens et les dirigeants... et là, le langage scatologique est à l'honneur de même que celui de la liturgie, les outils de travail du curé servent souvent de verbe, de substantif ou de qualificatif : Mangeux de m... câlisse ton camp, t'es rien que un tabarnak, etc. Quelle noblesse et quelle sagesse se dégagent de ces propos. Tous ceux qui ne partagent pas ses idées politiques, qui ne défendent pas l'idéologie de son parti sont : des imbéciles, des cabochons ou des s'tis de t... de c.

Il faut beaucoup de connaissances et d'instruction à ces gens pour pouvoir ainsi s'exprimer avec assurance et avec un vocabulaire aussi châtié. Comme c'est enrichissant et réjouissant de pouvoir lire tous ces messages éclairés et pertinents sur ce site Facebook accessible à tous, même aux demeurés qui en font un usage quotidien pour nous montrer leur grandeur d'âme et leur finesse d'esprit.



# Palmarolle retrouve sa station d'essence

L'ancien poste d'essence, situé à la sortie nord de Palmarolle, entrera de nouveau en fonction le week-end du 22 juin prochain. Cette nouvelle station, en libre-service, signifie qu'il n'y a pas de préposé et que le client devra utiliser une carte Visa, Mastercard ou Interac pour faire le plein.

C'est ce que Jasmin Caron, propriétaire de l'endroit et promoteur de cette réalisation, a récemment mentionné au Journal. **« Je suis heureux de faire revivre ce poste d'essence et d'offrir enfin ce service à la population de Palmarolle et des environs », a confié ce dernier au Journal, visiblement soulagé que son projet aboutisse enfin.**

Pour le moment, la station sera accessible de 6 heures du matin à 10 heures du soir, mais devrait bientôt être en fonction 24 heures sur 24. La sécurité du site sera assurée par des caméras.

La station offrira l'essence ordinaire, super ainsi que le diésel. Pour faire le plein, le client devra au préalable payer au poste de paiement situé près des pompes. La particularité de ce système, unique en Abitibi-Témiscamingue précise monsieur Caron, est que le client pourra être accompagné vocalement pour compléter sa transaction.

**« J'ai confiance que ce nouveau concept de libre-service saura plaire à la clientèle », assure monsieur Caron.**

Il ajoute qu'il avait prévu ouvrir cette station plus tôt, soit l'automne dernier. Mais, compte tenu du caractère unique de ce type de station d'essence, il a dû faire face à de multiples délais administratifs et réglementaires, ce qui a retardé le projet.

Il précise qu'éventuellement une marquise sera installée au-dessus des pompes. Pour l'instant, l'ancien dépanneur demeure fermé et est toujours à vendre.



# Fêter le décès et pleurer le mariage

Dans mon temps, quand quelque chose cassait, on le réparait. Combien de fois ai-je démonté un grille-pain, un fer à repasser ou une laveuse. On rafistolait les jouets des enfants, et aussi leurs chicanes. Entre conjoints, on effaçait les séquelles d'une dispute, on surmontait nos différences et on continuait d'avancer.

Les rares couples qui atteignent aujourd'hui 50 ans de vie commune ont été confrontés à une exténuante course à obstacles. À l'image du coureur de marathon à bout de souffle qui a, en franchissant la ligne d'arrivée, une poussée d'adrénaline qui atténue ses souffrances et le dope pour le prochain défi, ces vieux couples ont des chances de finir leur vie ensemble.

Aujourd'hui, l'obsolescence frappe de plein fouet non seulement une foule de produits de consommation, mais aussi les couples. Même si la date de péremption n'est pas estampillée sur le front des conjoints, sauf de rares cas, elle existe bel et bien.

« Il y a des séparations et des familles recomposées de plus en plus tôt et de plus en plus fréquemment », soulignait récemment Philippe Pacaut, démographe au ministère de la Famille.

Monsieur Pacaut remarque qu'en Amérique du Nord, le Québec est considéré comme un peu original sur le plan de la transformation de la famille. On ne ressemble peut-être qu'à la Scandinavie. La tendance ralentit, mais ne fait pas mine d'arrêter.

C'est chez les conjoints de fait que la séparation précoce est la plus fréquente. Les couples mariés, que ce soit au civil ou à l'église, durent un peu plus longtemps même si une majorité ne dépasse pas sept ou huit ans.

Selon Hélène Desrosiers, démographe à l'Institut de la statistique du Québec, la médiane des séparations a lieu quand l'enfant a 3 ou 4 ans dans le cas des unions libres et 7 ans dans le cas des mariages.

« On devrait fêter le décès et pleurer le mariage, proposait quelqu'un, klaxonner au cortège funèbre et gémir à celui des mariés, car la mort dure plus longtemps que le mariage ».



*Merci*

*Merci aux Chevaliers de Colomb*

L'Assemblée de fabrique remercie bien sincèrement les Chevaliers de Colomb de Palmarolle pour les dons versés à la fabrique pour le chauffage de l'église ainsi qu'au comité du cimetière pour l'entretien du gazon.

Votre générosité est fort appréciée et nous vous en sommes très reconnaissants.

Nicole Fortier, présidente

# LA TUTELLE au MINEUR



Avant ses 18 ans, votre enfant ne peut pas exercer tous ses droits civils : comme parent, vous devez l'assister et agir à sa place en vue de protéger ses intérêts. À ce titre, vous êtes le tuteur légal de votre enfant.

Vous avez le droit de désigner deux autres types de tuteur pour votre enfant, soit :

- Un tuteur datif pour vous remplacer, par exemple, si vous et votre conjoint décédez ou devenez inaptes avant la majorité de votre enfant;
- un tuteur supplétif pour vous aider à assumer l'autorité parentale et vos charges de tuteur légal.

## La désignation d'un tuteur datif par les parents

« Qui s'occupera de notre enfant si jamais nous décédons ou que nous ne sommes plus capables de nous en occuper? » Plusieurs parents peuvent avoir cette inquiétude à l'égard de leur enfant mineur. Tant qu'ils sont vivants et qu'ils jouissent de toutes leurs facultés, il peut alors être rassurant pour eux de nommer quelqu'un pour assurer la tutelle advenant une telle éventualité. Ils peuvent même choisir un remplaçant au cas où le tuteur désigné refuserait la charge ou ne remplirait pas ses obligations convenablement, une fois en fonction.

L'avantage d'une telle initiative est qu'en cas de décès ou d'incapacité du père et de la mère, l'intervention du tribunal n'est pas nécessaire pour nommer le tuteur. Pas plus que celle d'un directeur de la protection de la jeunesse ou du Curateur public.

## Quelles responsabilités donner et à qui?

Les parents peuvent choisir plusieurs tuteurs aux biens, mais un seul tuteur à la personne. Ce dernier doit obligatoirement être une personne physique, alors que les tuteurs aux biens peuvent aussi être des personnes morales (exemple : un établissement financier).

La tutelle dative comprend deux responsabilités distinctes :

- la protection de la personne de l'enfant (l'élever, le loger, le nourrir, veiller à son développement, etc.);
- la protection de son patrimoine par une saine gestion de ses biens.

On parle alors de tutelle dative à la personne et de tutelle dative aux biens.

Le père et la mère peuvent confier les deux responsabilités à un même tuteur ou à plusieurs.

Les tuteurs désignés peuvent être de nationalité canadienne ou non, mais doivent être capables d'exercer leurs droits civils et posséder toute leur lucidité. Un mineur pleinement émancipé peut être choisi comme tuteur.

## Contenu de la déclaration au Curateur public

La déclaration peut contenir, notamment, les nom, adresse, numéro d'assurance sociale et date de naissance :

- des parents;
- du ou des tuteurs désignés (et leurs responsabilités respectives);
- de l'enfant.

Si l'on désire un accusé de réception, il faut aussi le mentionner. Il est conseillé de garder un exemplaire du document et d'en transmettre une copie à la personne désignée.

## Comment procéder?

Les parents peuvent nommer un tuteur datif :

- dans un mandat de protection;
- par voie de testament, que celui-ci soit notarié, olographe ou fait devant témoins;
- par une déclaration écrite envoyée au Curateur public (PDF); le document n'a pas à être notarié.

Ils peuvent même préciser dans les trois documents quelle sera sa rémunération.

Dans tous les cas, ce sont toujours les volontés du dernier parent à décéder ou à perdre son aptitude à assumer la tutelle qui s'appliquent.

Attention : la désignation d'un tuteur dans un mandat de protection ou dans un testament ne supprime pas les démarches à entreprendre auprès du tribunal pour que le mandat prenne effet ou pour faire vérifier le testament non notarié. Et les frais liés à ces démarches ne sont pas imputés au compte de l'enfant.

## TUTELLE SUPPLÉTIVE

Contrairement à l'adoption, la tutelle supplétive ne met pas fin aux liens de filiation entre vous et votre enfant. Elle vous permet plutôt de déléguer à un proche vos responsabilités à l'endroit de votre enfant ou de les partager avec lui. En effet, comme votre enfant ne peut pas avoir plus de deux figures parentales, vous pouvez faire désigner un ou deux tuteurs supplétifs. Ainsi, vous devez choisir :

- une seule personne si vous voulez partager vos responsabilités avec elle;
- deux personnes si vous souhaitez déléguer vos responsabilités et celles de l'autre parent.

Le tribunal doit autoriser la désignation d'un tuteur supplétif. Vous pouvez le demander dans diverses situations, par exemple, si :

- vous avez de sérieux soucis de santé;
- vous éprouvez des difficultés parce que vous élevez seul votre enfant.

Le tuteur supplétif aura pour rôle de prendre différentes décisions concernant votre enfant, notamment les soins et la gestion des biens de ce dernier.

L'autorité parentale est un ensemble de droits et d'obligations que tout parent a envers son enfant, par exemple :

- le garder et l'éduquer;
- subvenir à ses besoins;
- prendre toutes les décisions nécessaires à son bien-être.



## AUTORITÉ PARENTALE EN CAS DE SÉPARATION

Si vous vous séparez de votre conjoint, chacun continue d'exercer l'autorité parentale sur votre enfant, même si l'un de vous obtient sa garde exclusive. Ainsi, vous avez notamment le droit :

- de consulter les bulletins scolaires;
- d'assister aux rencontres entre parents et professeurs;
- d'obtenir des renseignements sur les soins médicaux que reçoit l'enfant.

Toutefois, si votre ex-conjoint a la garde exclusive de votre enfant, il peut décider du lieu de résidence de l'enfant. De plus, il doit vous consulter pour toute décision importante concernant l'enfant. Par exemple, il doit prendre les décisions suivantes avec vous :

- inscrire votre enfant dans une école privée ou publique;
- choisir les pratiques religieuses de votre enfant;
- accepter les soins nécessaires à la santé de votre enfant;
- recourir à certains traitements médicaux, comme l'orthodontie.

À défaut d'entente, chacun peut :

- s'adresser au tribunal pour faire trancher le litige;
- recourir aux services d'un médiateur familial pour résoudre leur conflit.

## FIN DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Votre autorité parentale prend fin :

- lorsque votre enfant devient majeur ;
- lorsque votre enfant devient émancipé par son mariage ou par décision judiciaire;
- lorsque le tribunal prononce la déchéance de votre autorité parentale.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : [www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/etre-parents/la-tutelle-au-mineur](http://www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/etre-parents/la-tutelle-au-mineur).



## Baratte à beurre

Un autre objet de notre passé qui va rappeler beaucoup de souvenirs à certains d'entre vous.

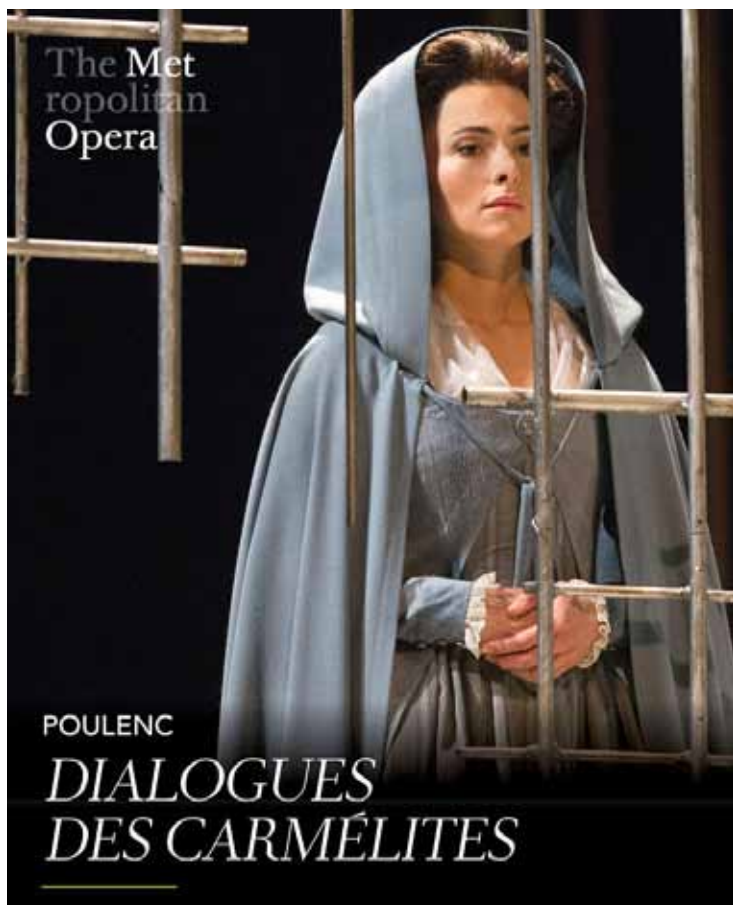
La baratte à beurre telle que vous la voyez ici date du début des années 20 et son utilisation s'est rendue jusqu'à la fin des années 50, je me souviens qu'il y en avait une chez nous, plus petite, sûrement une deux pintes puisque celle-ci est une quatre pintes.

Pour ceux qui ne le savent pas encore, dans le passé il était possible de faire notre beurre à la maison. Croyez moi c'était un travail long et ennuyant, il s'agissait simplement de mettre de la crème dans le pot, tourner la poignée et brasser, brasser et brasser. Naturellement il y en a eu de toutes sortes de modèles et de grosseurs différentes.

Cette baratte a été fabriquée par la compagnie Dazey Churn & Mfg de St Louis USA, mais le pot était fabriqué par United Glass Bottle, England.

Le mot (churn) veut dire baratte en anglais.

*Anecdote: Quand j'étais jeune, dans les années 50 bien sûr, ma mère m'avait demandé de baratter la crème, donc je tourne la manivelle un certain temps, mais comme je le disais c'était plate, alors je vois passer ma sœur, je ne perds pas de temps je lui donne la baratte en disant (ma-man à dit que c'était à ton tour de baratter) et j'ai filé!*



# Dialogues des carmélites

Au cours de l'après-midi du 26 mai dernier était diffusé au Théâtre du cuivre de Rouyn-Noranda l'opéra Dialogues des carmélites de Francis Poulenc (1899-1963), précédemment joué au Metropolitan Opera le 11 mai 2019.

L'histoire se passe peu après la Révolution française de 1789, alors que le peuple, happé par un mouvement de laïcité, se considère apte à se gouverner lui-même. Il souhaite la suppression de toutes les sociétés d'ordres dont les congrégations religieuses comme celle des carmélites, soeurs cloîtrées de l'Ordre du Carmel, qui bénéficiaient de la protection des reines en France depuis 1604. Le peuple espérait ainsi rééquilibrer les relations entre l'Église et l'État.

Dans ce Dialogues des carmélites, les soeurs discutent entre elles de l'atmosphère ambiante et, malgré l'insécurité qui les envahit, elles livrent à coeur ouvert leurs convictions profondes dans une foi inébranlable. La prière les rassemble et la sobriété de la mise en scène n'a d'égal que le sérieux du sujet.

Fanatisme et sédition ont force de loi à une époque où la soumission est perçue comme une contrainte qui brime la liberté de l'individu. On mettra tout en oeuvre pour éliminer de force cette soumission soi-disant à la volonté de Dieu. Le peuple refuse de comprendre qu'on puisse remettre sa liberté entre les mains d'autres personnes. Les religieuses ne l'entendent pas ainsi. Si elles ont choisi de se retirer du monde, c'est surtout pour se consacrer entièrement à la prière, considérant que le monde a précisément besoin d'être recommandé à Dieu en cette époque trouble qui divise les anticléricaux et les catholiques.

La volonté du peuple pour un exemple significatif prenant de l'ampleur, les commissaires informent les carmélites qu'elles seront expulsées du couvent et forcées de réintégrer la société. Si elles refusent de faire le voeu d'obéissance à l'État, elles seront condamnées à la guillotine.

Loin de se défilier, les soeurs font le voeu de se sacrifier. C'est ainsi qu'elles entonnent, une fois à la prison de la Conciergerie, le *Salve Regina*. Sur la Place de la Révolution, la foule se rassemble pour être témoin du sacrifice. L'une après l'autre, les 16 carmélites, soutenues par le chant de leurs soeurs, se dirigent vers la guillotine. On entend le bruit de la lame à chaque exécution alors qu'une voix s'éteint à jamais.

L'opéra de Francis Poulenc dirigé par nul autre que Yannick Nézet-Séguin est lui-même révolutionnaire, parce que la musique est considérée comme chaotique et désharmonisée. Sa modernité traduit l'inquiétude ici présente, tout au long du récit d'une époque qui fait table rase de toutes les conventions.

Néanmoins, on note quelques belles lignes mélodiques qui rendent à cet opéra toute la sensibilité qu'un tel drame peut évoquer. Poulenc, avec Satie entre autres, a initié le mouvement de déconstruction de la musique qu'un monde en constant changement suscitait pour exprimer un plus large éventail de sentiments humains dans des contextes de bouleversements sociaux extraordinaires sans possibilité de retour en arrière.



## LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF...



*Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019,  
le Conseil municipal a, entre autres...*

- Autorisé la commandite de l'espace de glace à l'aréna pour l'événement *Talent-Show* organisé par les jeunes du *Comité Jeunesse de Palmarolle*;
- Mandaté le *Comité de sécurité civile* afin d'étudier la possibilité de modifier la signalisation routière au chemin des Linaigrettes;
- Autorisé le début de la procédure d'embauche pour un agent de développement en milieu communautaire (poste qui remplace celui de coordonnateur des loisirs);
- Autorisé la révision du nombre d'heures de travail autorisées pour l'agent de développement en précisant que ces heures de travail seront supervisées;
- Appuyé le projet présenté par les *Chevaliers de Colomb* pour l'installation d'un cabinet de toilette pour leur local au Centre municipal dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons*;
- Appuyé le projet présenté par le *Comité de développement de Palmarolle* afin de moderniser et rendre plus fonctionnelle la cuisine de la grande salle du Centre municipal ainsi que les salles de toilettes, dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons*;
- Autorisé la formation d'un *Comité de travail* pour le projet de développement pour le Hockey-Luge et précisera le temps de glace octroyé lorsque le calendrier de l'aréna sera fait pour la saison 2019-2020;
- Autorisé l'installation d'un débarcadère à l'École Dagenais, selon les plans présentés par les promoteurs;
- Autorisé la conseillère Lyne Vachon à assister à l'atelier « *L'habitation des aînés* » présenté par *Carrefour action municipale et famille* qui s'est tenu le 13 juin dernier à La Sarre;
- Refusé le prêt ou la location des obstacles appartenant au *Challenge Dagenais*, au *Festival Mundra* de Rouyn-Noranda;
- Autorisé la proposition de la firme *Stantec* pour la production de plans et devis pour un montant de huit mille huit cents dollars pour la poursuite des travaux de réfection des rangs 8 et 9 Ouest;
- Adopté la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats* ;
- Accepté de vendre à monsieur Alexandre Nickerson, le lot 5 048 839 situé sur le chemin de la Sauvagine;
- Renouvelé l'entente d'utilisation et d'entretien de la Plage Rotary avec monsieur Éric Branconnier;
- Renouvelé l'entente pour la tonte du gazon au HLM de Palmarolle;
- Désigné la conseillère Lyne Vachon à titre de responsable dossier « Aîné » dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
- Déterminé un nouvel horaire d'ouverture d'été pour la bibliothèque municipale;
- Adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour agrandir la superficie de la zone mixte 106;

*Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse [palmarolle.ao.ca](http://palmarolle.ao.ca) .*

**Prochaine séance du conseil**

**2 JUILLET 2019**

La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.

**6 août**

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Le bureau sera **FERMÉ** le lundi 1<sup>er</sup> juillet en raison du congé de la fête du Canada.

Le bureau sera **FERMÉ** le lundi 5 août en raison du congé civique de la fête des maires et mairesses.

Notez que le bureau municipal est **FERMÉ** tous les vendredis, et ce pour la période estivale, horaire qui a débuté le vendredi 7 juin, qui se poursuivra jusqu'au vendredi 30 août inclusivement. (selon le Règlement n° 240 concernant les heures et les jours d'ouverture du bureau municipal).



**ÉVACUATION DES EAUX PLOUVIALES**

Lors de fortes de pluies, il peut arriver que l'égout sanitaire municipal soit surchargé, ce qui cause des débordements dans la rivière Dagenais et des reflux d'égouts dans les sous-sols des bâtiments desservis. Afin que ces situations surviennent le moins souvent possible, il faut veiller à ce que l'eau de pluie ne pénètre pas dans l'égout sanitaire.

On estime qu'une grande partie de l'eau de pluie pénètre par les drains français des résidences. La mesure la plus simple à prendre pour réduire l'apport d'eau de pluie dans l'égout sanitaire est donc de veiller dès maintenant à ce que l'eau de pluie qui s'écoule des toits des bâtiments ne soit pas évacuée par les drains français, mais plus loin sur les terrains.

Le Règlement n° 191 sur les branchements à l'égout, de la Municipalité stipule à la Section IV, article 28 que, « les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente doivent être déversées en surface à au moins 150 centimètres (5 pieds) du bâtiment, en évitant l'infiltration vers le drain souterrain du bâtiment ». De manière plus générale, l'évacuation des eaux pluviales d'un terrain doit se faire en surface.

Installer des conduites souterraines pour acheminer l'eau de pluie vers le terrain du voisin ou vers la rue ne fait que déplacer le problème. Nous comptons sur la collaboration des propriétaires desservis par l'égout sanitaire pour s'assurer que l'évacuation des eaux pluviales est effectuée correctement sur leurs terrains

**UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU**

Dans le but d'éviter des demandes en eau potable excessives sur l'aqueduc municipal, les usages extérieurs de l'eau sont réglementés.

L'arrosage des pelouses et autres végétaux par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux doit se faire le matin entre 7 h et 9 h ou le soir entre 20 h et 22 h. Les numéros civiques pairs peuvent arroser les mardis, jeudis et samedis, et les numéros civiques impairs, arroseront les mercredis, vendredis et dimanches. S'il s'agit d'une nouvelle pelouse, on peut obtenir un permis de la municipalité pour arroser pendant 15 jours consécutifs aux heures mentionnées. L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps. Dans tous les cas, on ne doit pas arroser excessivement, jusqu'au point où l'eau ruisselle dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

Un permis est obligatoire pour l'installation d'une piscine résidentielle dont la profondeur de l'eau atteint plus de deux pieds et pour le remplissage d'une piscine existante de plus de 25 % de sa capacité. Un remplissage est effectué avec un seul boyau d'arrosage et une seule piscine est remplie à la fois. La priorité est déterminée selon l'ordre de réception des demandes. Le remplissage d'un spa ne requiert pas de permis, mais il est interdit de 7 h à 21 h.

Aucuns frais ne seront exigibles désormais pour le volume de remplissage déclaré dans une demande de permis de remplissage puisque les propriétaires de piscine desservis par l'aqueduc seront dorénavant facturés par la taxation annuelle au taux de trente dollars (30 \$) par année. Si vous avez démantelé votre piscine ou prévoyez la démanteler avant l'été, il faut en aviser la municipalité afin de ne pas être facturé indûment.

Personne n'a intérêt à ce qu'on pousse nos installations de captage et de filtration d'eau potable aux limites de leur capacité, et que l'on soit ainsi obligés d'investir des sommes importantes pour les rendre plus performantes. Au bout du compte, la facture reviendrait à tous les contribuables qui sont branchés sur le réseau de distribution d'eau potable. Alors si vous voyez votre voisin d'en face arroser sa pelouse en même temps que vous, ou le voisin d'à côté remplir sa piscine sans permis, ce serait faire une bonne action citoyenne d'en aviser la Municipalité.

## COMPOSTEURS DOMESTIQUES BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU



Nos subventions municipales pour l'achat d'un composteur domestique et d'un baril récupérateur d'eau de pluie au prix de 30 \$ chacun (taxes incluses) sont encore disponibles cette année pour les citoyens.

Notez que le baril récupérateur d'eau de pluie est offert seulement aux citoyens urbains, branchés au réseau d'aqueduc.

Veuillez nous contacter au bureau au 819 787-2303 au poste 21 pour réserver le vôtre. Les quantités sont limitées et la distribution se fera sous forme de « premier arrivé, premier servi ».

## L'UTILISATION DE LA PLAGES ROTARY

Puisque le beau temps est à nos portes, tous les citoyens auront très bientôt le loisir de profiter de la plage Rotary. Pour le bonheur et le respect de tous, votre collaboration est souhaitée afin de profiter de la plage en toute quiétude.

Nous vous rappelons que la plage est fermée à compter de 23 h du lundi au jeudi, et à compter de minuit le vendredi, le samedi et le dimanche. Les bruits exagérés sont interdits et vous ne pouvez pas amener votre animal de compagnie sur la plage.

Pour votre sécurité et celle des autres, il est interdit d'allumer des feux sur la plage et d'y circuler en véhicule motorisé, quel qu'il soit. Pour la beauté de la plage, utilisez les poubelles mises à votre disposition pour jeter vos déchets. (Réf. : Règlement municipal n° 77.)

Nous vous demandons d'être prudents lors de vos arrivées et départs sur le terrain avec votre véhicule automobile et de faire preuve de civisme en n'utilisant pas le stationnement et les rues environnant la plage comme étant une piste d'accélération.

BON ÉTÉ À TOUS!

# AVIS



**Le Journal Le Pont de Palmarolle fait relâche en août. La prochaine édition paraîtra en septembre 2019**

Voici donc la prochaine date de tombée si vous désirez faire publier des articles pour septembre :

□ 18 août.

Adresse électronique : [journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

Format Word, images jpg

Le journal sera de retour dans vos résidences en septembre 2019. C'est un rendez-vous!



# L'herbe à poux et l'herbe à la puce... Ce n'est pas pareil...

## Herbe à poux



### Description de la plante

- Plante annuelle qui meurt lors des gelées d'automne
- Les feuilles sont découpées, semblables à celles de la carotte, d'un vert uniforme des deux côtés et comportent 3 lobes bien distincts
- Plante à tige et à feuilles opposées mais les feuilles du haut de la tige deviennent alternées
- Lors de la floraison, les fleurs sont jaune verdâtre groupées en épis au sommet de la tige
- La plante mesure de 10 cm à 1,5 m de hauteur
- La plante pousse dans des sols pauvres
- **L'élément allergène est le pollen** qui cause le rhume des foins

### Symptômes reliés à l'allergie à l'herbe à poux

- **Seules les personnes allergiques ressentent des symptômes**
- Rhinite allergique (éternuements répétitifs, congestion nasale, écoulement clair et abondant, démangeaisons du nez, du palais et des oreilles)
- Conjonctivite (yeux rouges, larmoiement, démangeaisons des yeux, enflure des paupières)
- Asthme allergique (toux, essoufflement, bruits de sifflement)

### Comment éliminer l'herbe à poux ?

- Arracher manuellement les plants ou les tondre avant la floraison (tonte à la fin juillet et à la troisième semaine d'août)
- Utiliser du paillis pour empêcher la pousse de la mauvaise herbe
- Améliorer la qualité du sol (terreau, engrais)
- Ensemencer ou planter d'autres végétaux pour concurrencer l'herbe à poux
- Contacter la municipalité si vous identifiez de l'herbe à poux dans un champs, bordure de route...

## Herbe à la puce



### Description de la plante

- Plante vivace pouvant se présenter sous diverses formes : buissonnante, rampante ou grimpante
- Feuillage lustré de couleur rouge vin au printemps, vert foncé en été et multicolore en automne
- Feuilles alternées composées de 3 folioles
- Le pétiole central est plus long que les 2 autres
- Le bord des feuilles peut être lisse ou plus ou moins découpé
- Elle mesure de 20 cm à près de 1 m de hauteur
- **Contient une sève vénéneuse** qui provoque une inflammation de la peau et ce, même en hiver

### Symptômes causés par l'herbe à la puce

- **Tout le monde peut réagir à l'herbe à la puce**
- Douleur inflammatoire rouge de la peau
- Vives démangeaisons
- Formation de cloques sur les parties atteintes
- Pour avoir une réaction allergique, la personne doit avoir été en contact avec la sève vénéneuse

### Comment éliminer l'herbe à la puce ?

- Le port de gants est nécessaire en tout temps lorsque l'on manipule la plante et il est très important d'éviter tout contact avec la peau
- Il est possible de détruire le plant en l'arrachant et en travaillant le sol pour éliminer les racines. Répéter l'opération au besoin
- Ramasser les plants morts et les placer dans des sacs à ordures ou les enfouir très profondément dans le sol



# Une anecdote intéressante

**C'était Louis Pasteur en train d'égrener son chapelet.**

Le train filait rapidement à travers la verte campagne illuminée par un ciel d'azur. La portière du wagon de deuxième classe s'entrouvrit. Un jeune universitaire entra l'air hautain. Le vieux continua tranquillement d'égrener son chapelet.

L'universitaire lui lança cette question naïve : « Vous croyez encore à cette vieillerie? » « Bien sûr! cher ami. Je crois. Et toi, tu crois à quoi? » « Moi? » et il s'esclaffa lourdement. Puis d'un air insolent : « J'aurais un conseil pour vous. Jetez-moi ce chapelet par la fenêtre. Mettez-vous

plutôt au courant des nouvelles découvertes scientifiques.

Tiens! donnez-moi votre adresse, continua-t-il, je me charge de vous envoyer quelques livres qui éclaireront votre intelligence. »

Le vieillard tira de sa poche sa carte de visite et la passa à l'autre. Il n'y avait qu'une ligne : Louis Pasteur, institut de Recherches scientifiques, Paris.

Rouge comme une tomate, l'universitaire baissa la tête, s'éclipsa et descendit au premier arrêt. Pasteur continua paisiblement de réciter son chapelet.

**Nous aimerions rappeler que les dons recueillis lors de l'événement sont remis au Comité de soutien à la pédiatrie de l'A-T, organisme qui vient en aide aux familles de toute la région.**



Le 1<sup>er</sup> juin dernier, nous étions 70 coureurs à quitter La Sarre à 3 h du matin pour se rendre à Rouyn-Noranda dans le cadre du 11<sup>e</sup> Défi Iamgold. Nous avons eu l'occasion encore une fois de passer par Palmarolle et être accueillis par de gentils bénévoles à l'aréna pour pouvoir manger et utiliser les toilettes. Nous y étions vers 5 h am et avons été bruyants. Notre musique était forte et nous avons perturbé le sommeil de plusieurs résidents. Nous tenons sincèrement à nous excuser. Nous avons pris note de l'incident et soyez assurés que nous serons plus discrets l'an prochain! Pour ceux et celles qui sont lève-tôt, n'hésitez pas à sortir dehors et venir nous encourager!

Merci et on se voit dans un an!  
Tania Rancourt et la gang du Défi Iamgold 101 Nord

# Marcheur de fond en début de saison

*Une des techniques les plus utilisées par les pêcheurs de dorés c'est sans aucun doute le marcheur de fond. Comme elle nous permet de couvrir beaucoup de terrain, elle peut s'avérer très utile en début de saison. Je commence à pratiquer cette technique quand les poissons ont commencé leur migration vers leur quartier d'été. Voici donc quelques petits ajustements à faire pour obtenir du succès.*



Premièrement, utilisez un marcheur de fond très léger, maximum une once. Bien que les poissons soient en déplacement, ils se trouvent encore en eau peu profonde. Le passage de l'embarcation peut les effrayer, donc si vous utilisez un marcheur trop lourd, il demeurera trop près de l'embarcation et vous obtiendrez moins de touches. En utilisant un marcheur de trois quarts d'once par exemple, votre présentation se trouvera une quinzaine de pieds derrière le bateau et les dorés se laisseront plus facilement tenter.

Il sera aussi important d'utiliser un harnais d'au moins cinq pieds de longueur. Comme les poissons ont tendance à être un peu plus nerveux en eau peu profonde, la distance derrière le marcheur de fond est primordiale. Le marcheur ne ressemble à rien de naturel dans le plan d'eau, donc les dorés sont plus souvent qu'autrement apeurés par son passage. Le fait de distancer le plomb du vers de terre à l'autre extrémité sera gage de succès.

Évitez à tout prix de pêcher avec votre moteur à essence. Le bruit produit par l'engin fera fuir encore une fois les poissons. Le moteur électrique lui exécutera des passages discrets sans alerter les bancs de dorés. Il ne faut pas oublier qu'habituellement vous vous trouverez dans une colonne d'eau inférieure à dix pieds.

Finalement, cette technique de pêche vous permettra de contrer l'interdiction de pêcher avec des menés morts. Désormais, plusieurs pêcheurs utilisent les vers de terre. Ce que je veux dire par là, c'est que si vous pêchez à la dandinette ou à la ligne morte à l'aide de vers de terre, vous aurez la visite de plusieurs barbottes! Tandis qu'en situation de pêche à la traîne, à l'aide de marcheur de fond et de vers de terre, les barbottes ne sont probablement pas assez rapides pour le saisir. On évitera donc cette espèce indésirable et on prendra de beaux dorés.

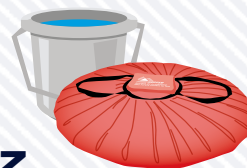
## SAVIEZ-VOUS QUE...

**vous devriez toujours avoir de l'eau à proximité de votre feu de camp?**

! **ÉVITEZ DE PERDRE LE CONTRÔLE DE VOTRE FEU**

! **UTILISEZ UN SAC À EAU**

Remplace le seau traditionnel. Petit et facile à transporter.



! **ÉTEIGNEZ EFFICACEMENT VOTRE FEU DE CAMP**

! **PRÉVENEZ LES INCENDIES DE FORÊT**





## INVITATION DE *L'INDICE BOHÉMIEN*

Venez célébrer avec nous les

**10** ANS de **L'Indice bohémien**

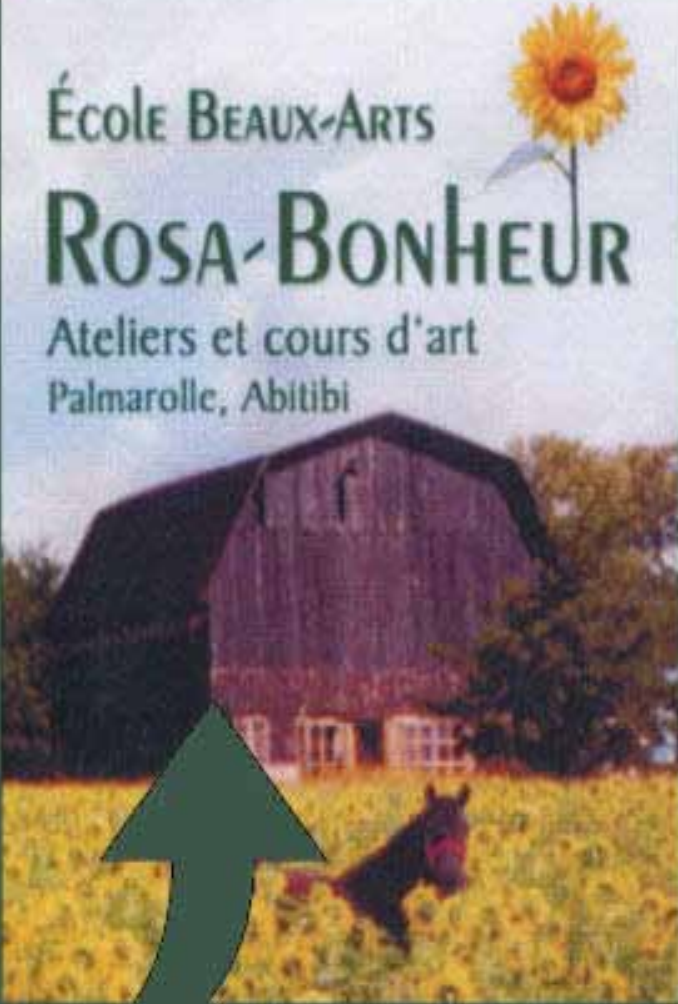
**Le 27 août 2019 à 18 h au Bistro Paramount**

15, rue Gamble Ouest, Rouyn-Noranda

**BIENVENUE À TOUT LE MONDE!**

Confirmez votre présence à [direction@indicebohemien.org](mailto:direction@indicebohemien.org) ou au 819 763-2677

ÉCOLE BEAUX-ARTS  
**ROSA-BONHEUR**  
Ateliers et cours d'art  
Palmarolle, Abitibi



Réervations : 819 787-3047

Galerie  
**Sang Neuf-Art**  
109A, rue principale



Lieu de l'événement : 382 Rang 6 et 7 Ouest, Palmarolle QC

# Les 35 ans de la galerie Sang Neuf-Art

## le 7 juillet 2019

Eh oui! La Galerie Sang Neuf-Art ouvrirait ses portes il y a déjà 35 ans!  
Raymond Marius Boucher et moi-même vous invitons à un Déjeuner sur l'herbe.  
Merci pour votre fidélité!

*Louisa*

### Réservation

Par courriel  
[louisa.nicol@outarde.ca](mailto:louisa.nicol@outarde.ca)  
tél : 819 787-3047

**Inscrivez-vous avant le 28 juin!**

**L'événement aura lieu au jardin de la grange situé  
au 382 Rang 6 et 7 Ouest à Palmarolle,**

**« Déjeuner sur l'herbe » mets & vins inclus  
RSVP avec votre participation de 35 \$**

### Hébergement

Pour votre hébergement, nous vous suggérons :  
Motel Villa Mon Repos au 1 888 417-3767  
Ou encore La Pourvoirie des Îles 819 948-2420  
Pourvoirie Fern 819 948-2566  
Pourvoirie du Portage 819 948-2323  
Chez Gador 1 877 333-4950  
Auberge des Lucarnes 819 923-9191